



# CCJ - Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de Seine-et-Marne - Saison 2017-2018

[CB77/1617/CCJ/REGLEMENT\\_CDJ/FMD](#)

## Article 1 : ORGANISATION

### Article 1-1

Cette compétition est organisée conjointement par :

- le **Comité de Badminton de Seine et Marne (CoBad77)** qui :
  - diffuse les plaquettes et règlements
  - valide les inscriptions
  - diffuse les convocations
  - inscrit les résultats
  - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante)
  - gère la table de marque, avec l'aide d'un membre du club qui accueille la compétition
  - recherche et nomme des **Juges-Arbitres** qui rendront les résultats officiels dans Poona
- tous les **Clubs** qui :
  - effectuent les inscriptions de leurs joueurs
- le **Club qui accueille** (voir cahier des charges qui leur est transmis) qui :
  - met en place une buvette à disposition du public les jours de compétition
  - prépare la salle (terrains et ce qui s'en rattache, sonorisation, buvette, table de marque, ...)
  - fournit le matériel pour l'identification des terrains, les serpillières, les paniers et corbeilles, et les plaquettes pour les feuilles de matchs
  - doit fournir au moins une personne (GEO) pour la tenue de la table de marque pour aider les responsables de la commission.
- les **Juges-Arbitres** qui :
  - supervisent la table de marque
  - supervisent la compétition
  - inscrivent les résultats dans Poona

### Article 1-2

Toutes les informations seront disponibles sur le site du **CoBad77** : <http://www.cobad77.fr/>.

### Article 1-3

En cas de problème voici le mail à utiliser : [cji@cobad77.fr](mailto:cji@cobad77.fr).

## Article 1-4

Une buvette sera mise à disposition pendant toute la durée de la compétition.

# Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

## Article 2-1

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du jeune.

## Article 2-2

Les **Championnats Départementaux Jeunes 77 (CDJ)** s'adressent aux catégories d'âges suivantes :

- Poussins et Poussines (U11)
- Benjamins et Benjamines (U13)
- Minimes et Minimettes (U15)
- Cadets et Cadettes (U17)
- Juniors garçons et filles (U19)

## Article 2-3

Tous les **Joueurs doivent** :

- être licenciés dans un **Club de Seine & Marne** affilié à la FFBaD
- être en possession de leur licence "joueur" qu'ils doivent pouvoir présenter
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire

# Article 3 : REGLES

## Article 3-1

Le **CDJ** est autorisé sous le numéro "en cours".

## Article 3-2

Le **CDJ** se déroule selon les règles de la FFBaD (se référer au Règlement Général des Compétitions), du règlement particulier de la LIFB et du présent règlement particulier.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe** doivent être connues de tous.

## Article 3-3

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Des précisions seront données le jour de la compétition.

## Article 3-4

Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBaD en vigueur.

Les **Responsables Jeunes** des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

## Article 3-5

Pour les catégories **Poussins** et **Poussines**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit** : filet à 1,40m et couloirs de fonds non utilisés.

Pour le **Club qui accueille**, n'ayant pas de poteaux adaptés, une solution vous sera proposée dans le cahier des charges.

## Article 3-6

Le **CDJ** se déroulera les **17 et 18 mars 2018** :

- Pour les catégories **Minimes et Cadets** au gymnase municipal, avenue du Maréchal FOCH 77580 **QUINCY-VOISINS**.
- Pour les catégories **Poussin, Benjamin et Junior** au Gymnase Noyer Perrot, Rue du Noyer Perrot, 77550 **MOISSY CRAMAYEL**.

## Article 4 : FORFAITS

### Article 4-1

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues pour un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort, règlement défini par la FFBaD.

### Article 4-2

Il devra prévenir la Commission Compétitions Jeunes de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la LIFB et au **CoBad77**.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

### Article 4-3

Un joueur forfait, ou le **Responsable Jeunes** du club du joueur forfait, peut s'il le souhaite trouver un remplaçant pour le ou les tableaux pour lesquels le joueur forfait s'est inscrit s'il a lieu après le tirage au sort.

Le remplacement sera validé par le **Juge-Arbitre** seulement si la catégorie d'âge, le classement et le CPPH du remplaçant le permet.

### Article 4-4

Pour les tableaux de Doubles et de Mixtes, le **Responsable Jeunes** du partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le **Juge-Arbitre**.

## Article 5 : TABLEAUX & CLASSEMENT

### Article 5-1

Les compétitions sont gérées sur un logiciel compatible avec l'homologation informatique des résultats sur **Poona**.

### Article 5-2

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH ou de l'ordre du TOP Fédéral au jour du tirage au sort.

## Article 5-3

Le **CDJ** concerne les tableaux suivants :

	CDJ Nord à Quincy-Voisins	
	Minime	Cadet
Simple Homme	SH Min P11 et - SH Min P10 et +	SH Cad P11 et - SH Cad P10 et +
Simple Dame	SD Min P11 et - SD Min P10 et +	SD Cad P11 et - SD Cad P10 et +
Double Homme	DH Min	DH Cad
Double Dame	DD Min	DD Cad
Mixte	MX Min	MX Cad

	CDJ Sud à Moissy Cramayel		
	Poussin	Benjamin	Junior
Simple Homme	SH Pou	SH Ben P12 SH Ben P11 et +	SH Jun P11 et - SH Jun P10 et +
Simple Dame	SD Pou	SD Ben P12 SD Ben P11 et +	SD Jun P11 et - SD Jun P10 et +
Double Homme	DH Pou	DH Ben	DH Jun
Double Dame	DD Pou	DD Ben	DD Jun
Mixte	MX Pou	MX Ben	MX Jun

## Article 5-4

En cas d'inscriptions trop peu nombreuses dans les tableaux de simple, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les tableaux d'une même catégorie d'âge.

*Exemple : Si au terme de la campagne d'inscriptions, il y a deux inscrites en « SD Junior P11 et – » et deux autres inscrites en « SD Junior P11 et + », le comité organisateur réunira les quatre inscrites dans un même tableau appelé « SD Junior ».*

## Article 6 : DIFFUSION DES INVITATIONS

### Article 6-1

L'envoi des plaquettes et règlements est assuré par la Commission Compétitions Jeunes, et est fait auprès de tous les **Clubs** du département.

### Article 6-2

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs jeunes, entraîneurs, conseillers techniques et parents.

## Article 7 : INSCRIPTIONS

### Article 7-1

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum ou maximum requis par catégorie d'âge. Certains tableaux de simple sont découpés en 2 niveaux.

### Article 7-2

Les tableaux seront joués **en poules avec sorties de poules en élimination directe**.

## Article 7-3

En cas d'inscriptions trop nombreuses, les joueurs ou paires seront sélectionnés sur le critère de leurs points au classement permanent par points (CPPH) au jour du tirage au sort de la compétition. Les joueurs qui ne seront pas retenus seront avertis par le comité d'organisation, dans les plus brefs délais après le tirage au sort, par courriel. Ils auront la possibilité de figurer sur la liste d'attente ou de se retirer.

## Article 7-4

Les Minibad peuvent jouer dans la catégorie Poussin(e)s ou dans une série supérieure s'ils le souhaitent.

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieure est autorisé pour tous les tableaux, mais un joueur qui se surclasse dans un tableau doit le faire dans les autres tableaux auxquels il prend part, de manière à jouer tous ses matchs dans la même catégorie d'âge.

Le sur-classement en classement et CCPH est autorisé pour tous les tableaux.

## Article 7-5

L'inscription d'un Joueur ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son club d'appartenance.

Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Seules les inscriptions par courrier électronique à l'adresse [ccj@cobad77.fr](mailto:ccj@cobad77.fr) seront prises en compte.

## Article 7-6

La **date limite** des inscriptions est fixée au **25 février 2018**.

Le **tirage au sort** aura lieu le vendredi **3 mars 2018**. A partir de cette date, tout forfait devra être justifié.

La **date de CCPH** prise en compte, lors du tirage au sort, sera celle du **25 février 2018**.

## Article 7-7

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

## Article 8 : FRAIS D'ENGAGEMENT

### Article 8-1

Les frais d'engagement sont fixés à **10 €** par joueur **pour 1 tableau**, à **16 €** par joueur **pour 2 tableaux** et à **20 €** par joueur **pour 3 tableaux**.

### Article 8-2

Ils doivent être transmis **avant le début de la compétition**

- Soit par courrier postal, par chèque à l'ordre du "**Comité Badminton 77**" à l'adresse suivante :

**Comité Badminton de Seine-et-Marne**  
**Maison Départementale des Sports**  
**12 bis, rue du Président Despatys**

**Case Postale 7630  
77000 MELUN**

- Soit par virement bancaire avec pour référence « **CDJ + Nom du club** »

## Article 8-3

Après la date du tirage au sort, le montant des engagements ne sera pas remboursé (sauf si un justificatif est présenté).

## Article 9 : Tableaux

### Article 9-1

Chaque catégorie d'âge commence et se termine le même jour, selon la répartition suivante :

CDJ Nord à Quincy-Voisins	
Samedi	Dimanche
SH et SD Minime	DH et DD Minime
DH et DD Cadet	MX Minime
MX Cadet	SH et SD Cadet

CDJ Sud à Moissy Cramayel	
Samedi	Dimanche
DH et DD Poussin	SH et SD Poussin
MX Poussin	DH et DD Benjamin
SH et SD Benjamin	MX Benjamin
DH et DD Junior	SH et SD Junior
MX Junior	

### Article 9-2

Les joueurs sont tenus de **se présenter à l'heure de convocation** (pas de retard autorisé) qui leur sera transmise. Cela se traduit par se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée.

Un joueur disputant 2 ou 3 tableaux devra pointer à la table de marque chaque jour de la compétition, dès son arrivée dans le gymnase.

### Article 9-3

Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Ils doivent s'y rendre avec tout leur matériel et leur tenue nécessaire pour leur match.

Le temps de repos entre chaque match sera de **20 minutes** minimum.

### Article 9-4

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les **Juges-Arbitres** et les **Arbitres** (ou faisant office), les conseillers techniques (rappel : **uniquement deux par demi terrains** aux endroits prévus), les scoreurs et le personnel médical autorisé par les **Juges-Arbitres**.

**L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé qu'en chaussures propres de salle. Merci de s'équiper en conséquence les jours de compétition.**

## Article 10 : TENUE VESTIMENTAIRE

### Article 10-1

Les Joueurs doivent respecter les règles établies par la FFBaD dans le formulaire « **Publicité sur les tenues** » relatif aux tenues vestimentaires et s'engagent en s'inscrivant à le respecter. Ce formulaire sera affiché dans le gymnase lors des compétitions.

### Article 10-2

Voici un bref rappel : sur les terrains, les joueurs doivent porter une tenue réglementaire :

- Un short (ou une jupe pour les filles)
- Un tee-shirt (sans motif non lié au Badminton)
- Des chaussures propres d'intérieur
- **Les pantalons, les bermudas et les pantacourts sont interdits**

### Article 10-3

Il est donc important pour les **Clubs** de bien informer les jeunes de ce règlement. De son côté la Commission Compétition Jeunes effectue un travail de sensibilisation dans les plaquettes **CoBad77** et dans les gymnases.

### Article 10-4

Si cette tenue n'est pas respectée par un joueur, le **Club** sera redevable d'une amende de 30€.

## Article 11 : ACCOMPAGNATEURS

### Article 11-1

Les Joueurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un **Responsable Jeunes** majeur nommé par le **Club**.

### Article 11-2

Cette personne doit être présente impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion du joueur et devra pointer tous les joueurs dont il a la responsabilité auprès de la table de marque, muni de la convocation, de tous les numéros de licences, et des coordonnées téléphoniques des joueurs ou de leurs parents.

## Article 12 : AFFICHAGE

### Article 12-1

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement, les codes et autres règlements seront affichés dans le gymnase.

## Article 13 : ARBITRAGE

### Article 13-1

Le **Juge-Arbitre** de la compétition est Guillaume LE PENNEC pour Le Nord, pour le Sud la recherche est en cours.

Leurs décisions sont sans appel.

### Article 13-2

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, à la demande des joueurs, un **Arbitre** (ou faisant office de) peut être désigné à tout moment du tournoi par le **Juge-Arbitre**.

### Article 13-4

Sous le contrôle du **Juge-Arbitre**, l'organisation se réserve le droit d'accueillir des **Arbitres** stagiaires ou de grade plus élevé ainsi que des jeunes officiels UNSS si ces derniers veulent venir officier.

## Article 14 : LES VOLANTS

### Article 14-1

Les matchs se jouent en **volants en plume pour toutes les catégories**.

### Article 14-2

Le volant officiel est "Victor Champion N°5", en vente lors de la compétition. Il servira en cas de désaccord des joueurs.

### Article 14-3

Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leurs **Clubs**.

Les volants seront fournis par le **CoBad77** pour les finales.

### Article 14-4

Les volants sont à tester dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.

## Article 15 : CONSEILS TECHNIQUES

### Article 15-1

Le conseil technique est autorisé, en dehors des chaises de conseiller, à la pause (60 secondes) lorsque le premier des deux joueurs obtient 11 points et lors des arrêts entre chaque set (120 secondes).

Il n'est pas autorisé durant la phase dite d'échauffement, afin de ne pas retarder le début du match.

### Article 15-2

Seuls 2 conseillers techniques au maximum sont autorisés à être derrière le camp du Joueur ou de la Paire, et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des joueurs pendant les pauses prévues à cet effet.



## Article 15-3

Les conseillers techniques devront porter une tenue correcte (pantalon) conformément au RGC et au code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe.

Les téléphones portables sont interdits, ainsi que la nourriture et les boissons. Cependant, Une bouteille d'eau reste autorisée. Les appareils pour filmer sont autorisés s'ils sont posés sur un trépied.

## Article 15-4

Le **Juge-Arbitre** se réserve le droit **d'interdire** l'accès au plateau de jeu à un conseiller technique s'il ne dispose pas d'une tenue correcte.

# Article 16 : RESULTATS

## Article 16-1

Le **Juge-Arbitre** envoie les résultats sur **Poona** à l'issue de la compétition.

## Article 16-2

Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de journée du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

# Article 17 : RECLAMATION

## Article 17-1

En cas de réclamation, adresser un courrier à la Commission Compétitions Jeunes, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve.

## Article 17-2

Cette réclamation doit être formulée par l'Accompagnateur, accompagnée du rapport circonstancié de chacune des parties.

## Article 17-3

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.

# Article 18 : ADOPTION DU REGLEMENT

## Article 18-1

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. La CCJ et les **Juges-Arbitres** remercient par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ces deux compétitions pour la satisfaction de tous.

La Commission Compétition Jeunes  
ccj@cobad77.fr